Le Pin, le 5 Mai 2022



Note aux administrés

Mairie du PIN

Objet : Convention avec la police municipale de la ville de Chelles

Chère Pinoise, cher Pinois

La sécurité est une attente légitime de nos concitoyens et nous aspirons tous à la tranquillité. Aussi, après un travail de longue haleine avec la commune de Chelles, nous avons convenu d'une convention permettant l'intervention de la police municipale Chelloise dans notre village pour assurer la sécurité et la tranquillité des administrés.

En effet, conformément au Code de la Sécurité Intérieure (CSI), les communes limitrophes peuvent avoir un ou plusieurs agents de police municipale en commun, compétents sur le territoire de chacune d'entre elles. La recherche d'une action publique plus performante et plus efficiente conduit au développement de la mise en commun des moyens et des personnels de la police municipale de la Ville de Chelles à celle de Le Pin, deux communes limitrophes.

C'est dans ce contexte que nous avons sollicité Brice Rabaste, Maire de Chelles afin d'engager un partenariat entre les communes de Chelles et de Le Pin, permettant ainsi à notre commune de bénéficier des moyens matériels et humains de la police municipale de la Ville de Chelles, dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

La politique de sécurité que nous menons doit aller encore plus loin. C'est pourquoi nous allons maintenant nous attacher à bâtir des projets structurants pour la sécurité de demain. Malgré des finances contraintes, nous avons décidé d'établir un budget pluriannuel afin d'étudier la possibilité d'implanter des caméras supplémentaires dès 2023. En parallèle, nous œuvrons pour obtenir des subventions pour financer ces projets.

Un village sûr, est un village attractif, paisible, un village où il fait bon vivre.

Vous pouvez compter sur ma détermination et celle de l'ensemble du conseil municipal pour garantir votre sécurité au quotidien.

Le Maire